



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 11 octobre 2021

N°09 – D. 11.10.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.6. Attribution des bourses de mobilité étudiante à l'international 2021-2022 (BRMIE et Erasmus +)

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël, SION Mathis, KELLOUAI Wanda, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Benedicte, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à VINCENT Thierry), MERLE Elsa (donne procuration MERMILLOD Martial), BARBIER Emmanuel (donne procuration à BERZIN Corinne), LETUE Frédérique (donne procuration à LAMBLIN Jacob), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), TERRIER Laurent (donne procuration à Wanda KELLOUAI), DAVAI Camille (donne procuration à Nathanaël COURTOIS), NEUDER Yannick (donne procuration à Yassine LAKHNECH), PUGÉAT Véronique (donne procuration à SCOLAN Virginie), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), BOLFF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente le 30 septembre 2021,

Considérant que, dans le cadre des mobilités internationales étudiantes encadrées (hors établissements-composantes), la Direction générale déléguée au Développement International et Territorial doit effectuer un calcul de la répartition des enveloppes :

- Bourses Région Mobilité Internationale Étudiants (BRMIE), financée par la région Auvergne Rhône Alpes,
- Bourses Erasmus+, financée par la Commission Européenne à travers l'Agence Erasmus France.

Considérant que les financeurs demandent que soient respectées des règles qui leur sont propres. Au-delà de ces règles, une certaine latitude est laissée aux établissements d'enseignement ;

Considérant que, dans le guide de l'agence nationale Erasmus à l'attention des établissements, il est précisé qu'« une décision formelle doit être établie en conseil d'administration ou autres instances de l'EES afin d'acter ces montants. »

Considérant le contexte exceptionnel de la rentrée universitaire 2021 :

- avec des montants importants des reliquats de la subvention 2020 Erasmus+ et de la subvention 2021 BRMIE liés à la crise sanitaire ;
- une diminution de la subvention Erasmus+ 2021 de 56% qui a été notifiée au 15 septembre 2021 sans réception au 4 octobre 2021 du contrat de subvention 2021.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver :

1-Les critères et principes qui gouvernent la répartition des enveloppes :

- Les règles fixées par les financeurs,
- Le principe de maximisation du taux de consommation de la subvention,
- Le principe d'équité entre les étudiants,
- Le principe d'une allocation partielle en vue de financer un maximum de mobilités.

2-Les montants des financements calculés sur le fondement de ces critères ci-dessous :

Attributions 2021/22 - UGA		Nombre de semaines maximum attribuées BRMIE (Région)	Montant BRMIE (Région)	Nombre de Jours maximum financés Erasmus+	Montant Erasmus+	Montant total mobilité
Mobilité à l'année	Hors Europe et Hors cadre E+	26 semaines	2 470,00 €			2 470,00 €
	Erasmus + - Groupe 1	10 semaines	950,00 €	214 Jours*	2 639,00 €	3 589,00 €
	Erasmus + - Groupe 2	13 semaines	1 235,00 €	214 Jours	2 283,00 €	3 518,00 €
	Erasmus + - Groupe 3	16 semaines	1 520,00 €	214 Jours*	1 926,00 €	3 446,00 €
	Erasmus + - Royaume-Uni	10 semaines	950,00 €	214 Jours	2 639,00 €	3 589,00 €
Mobilité au semestre	Hors Europe et Hors cadre E+	22 semaines	2 090,00 €			2 090,00 €
	Erasmus + - Groupe 1	9 semaines	855,00 €	107 Jours*	1 320,00 €	2 175,00 €
	Erasmus + - Groupe 2	10 semaines	950,00 €	107 Jours	1 141,00 €	2 091,00 €
	Erasmus + - Groupe 3	11 semaines	1 045,00 €	107 Jours*	963,00 €	2 008,00 €
	Erasmus + - Royaume-Uni	9 semaines	855,00 €	107 Jours	1 320,00 €	2 175,00 €
Stage	<i>Défini en fonction de la durée minimum du stage obligatoire inscrite dans le règlement des études, dans la limite de 26 semaines maximum.</i>					

* sous réserve de clauses spécifiques rajoutées dans le contrat de subvention Erasmus+ 2021 en attente de réception au 04/10/21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les critères, et principes d'attribution des bourses de mobilité étudiante à l'international 2021-2022 (BRMIE et Erasmus +).

Publié le : 13/10/2021
Transmis au Rectorat le : 13/10/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 octobre 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.